



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Du lundi 21 juillet 2025 à 19 H 30**

Nombre de Conseillers en exercice :	15		
Nombre de Conseillers présents :	11	Pouvoirs :	04
Nombre de Conseillers absents :	04	Votants :	15

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Patricia CHANET MOCELLIN, Maire.

Présents : Mmes et MM. Audrey BATHREZ, Jean-Paul BUCHAILLAT, Saïda CHAKIR, Patricia CHANET MOCELLIN, Marie-Claude DAUVERGNE, Yoël GIBOUDOT, Sandrine GUERMONT, Patricia GUICHON, Ludovic JACQUOT, Jean Pierre MICARD, Jean-Pierre ROUAH.

Absents excusés et pouvoirs : M. Laurent FOUVET donne procuration à Mme Patricia CHANET MOCELLIN, Mme Patricia THIRIET donne procuration à Mme Patricia GUICHON, M. Jean-Luc REBOUILLAT donne procuration à M. Jean-Paul BUCHAILLAT, M. Cédric TIMMERMANS donne procuration à M. Jean-Pierre ROUAH.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude DAUVERGNE

1- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 19 mai 2025 :

Madame le Maire indique que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 mai 2025 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux pour approbation.

Le Conseil Municipal, après délibération DÉCIDE, à l'unanimité des présents,
-D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion.

2- Avant-projet du SIEC pour la sécurisation des fils nus Rue de La Papeterie :

Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT informe les membres du conseil municipal qu'une estimation des travaux a été réalisée par les services du SIEC pour sécuriser les fils nus situés dans la Rue de la Papeterie.

Le coût total des travaux s'élèverait à 75 031.57 € TTC

La participation des financeurs s'élèverait à 48 805.01 €

La récupération de la TVA par le SIEC s'élèverait à 9 825.34 €

Le reste à charge pour la commune serait donc de 16 401.22 € TTC

Les fils nus sont des fils qui n'ont pas de gaine. Les travaux débuteraient au début de l'année 2026 et consisteraient en l'effacement de l'éclairage public, du téléphone et des réseaux électriques.

Le Conseil Municipal, après délibération DÉCIDE, à l'unanimité des présents,
-DE VALIDER l'avant-projet sommaire du SIEC du Jura pour les travaux de sécurisation des fils nus Rue de La Papeterie.

3- Devis de trottoirs Route de Lyon et travaux Rue des Vignes Blanches :

Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT indique que deux entreprises ont été sollicitées pour effectuer des propositions tarifaires pour aménager des trottoirs Route de Lyon, entre la boulangerie et le cabinet de géomètres.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
TP BONNEFOY	19 512.70 €	23 415.24 €
COLAS SJE	23 815.00 €	28 578.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération DÉCIDE, par 9 Voix Pour,

- DE RETENIR le devis de l'entreprise TP BONNEFOY pour un montant TTC de 23 415.24 € pour les travaux de trottoirs Route de Lyon. (2 Voix Contre : MM. JACQUOT et MICARD pour la SJE)

Dans le même temps d'autres devis ont été sollicités aux mêmes entreprises pour effectuer des travaux de réfection de voirie au niveau de la Rue des Vignes Blanches à la suite des intempéries de 2021 :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
TP BONNEFOY	4 347 €	5 216.40 €
COLAS SJE	8 435.00 €	10 122.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération DÉCIDE, à l'unanimité des présents,
- DE RETENIR le devis de l'entreprise TP BONNEFOY pour un montant TTC de 5 216.40 €
Pour les travaux de voirie dans la Rue des Vignes Blanches.

4- Vente de bois :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que 19 stères de bois ont été coupés par les employés communaux. Ce bois a été proposé à la vente. Les offres devaient être faites en mairie sous enveloppe cachetée avant le 15/05/2025. Trois enveloppes ont été reçues : 1 à 10 € le stère, 1 à 505 € pour le lot et 1 autre à 600 € pour le lot. Le choix du conseil municipal réuni le 19 mai 2025 s'est porté sur le mieux disant.

M. ROUAH Jean-Pierre se retire et ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération DÉCIDE, à l'unanimité des présents,

-De VALIDER la vente de 19 stères de bois à M. ROUAH Jean-Pierre pour 600 €.

5- Composition de l'organe délibérant d'ECLA :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que depuis la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le nombre et la répartition des sièges au sein des assemblées communautaires et métropolitaines doivent être revus l'année précédant chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. Cette révision permet de tenir compte des changements intervenus dans les équilibres démographiques entre les communes sur la durée du mandat écoulé.

Les communes membres peuvent convenir d'un nombre et d'une répartition reposant sur un accord local, à la condition de délibérer à la majorité qualifiée au plus tard le 31 août de l'année N-1 (2025). Cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population totale de la communauté d'agglomération, ou par les 2/3 des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale. À défaut, la répartition prévue par la loi en l'absence d'accord sera arrêtée selon le droit commun.

Dans la perspective des élections municipales et communautaires de 2026, et afin de coordonner la démarche avec les communes membres, ce sujet a été soumis au débat lors du Bureau exécutif d'ECLA du 26 mai 2025 puis a été présenté en Conférence des Maires le 5 juin 2025. Les instances d'ECLA ont émis un avis favorable au maintien des principes ayant présidé à l'accord local de 2019, et décidé de valider le seuil de 800 habitants (population municipale 2024) pour qu'une commune bénéficie d'au moins deux sièges.

Sur cette base, au regard des critères de la circulaire ministérielle du 17 mars 2025, le nombre total de sièges au Conseil communautaire serait fixé à 63, avec la répartition suivante entre les communes membres :

- 24 sièges pour Lons-le-Saunier
- 4 sièges pour Montmorot
- 2 sièges pour Perrigny, Courlans, Courlaoux, Messia s/Sorne et Macornay
- 1 siège pour les autres communes

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le nombre et la répartition des sièges de la Communauté d'Agglomération de Lons-le-Saunier (ECLA) en application de l'article L 5211-8-1 du CGCT.

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-8-1

-VU la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010

-VU la circulaire ministérielle du 17 mars 2025

-VU la décision du Bureau exécutif d'ECLA du 26 mai 2025 et les orientations définies par la Conférence des Maires du 5 juin 2025

-Considérant la nécessité de revoir le nombre et la répartition des sièges au sein de l'assemblée communautaire avant chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ;

-Considérant l'avis favorable émis par le Bureau exécutif d'ECLA lors de sa réunion du 26 mai 2025 et les orientations définies en Conférence des Maires le 5 juin 2025 ;

-Considérant la proposition de répartition des sièges basée sur un seuil de 800 habitants pour bénéficier d'au moins deux sièges ;

-Considérant l'obligation de délibérer à la majorité qualifiée avant le 31 août 2025 pour valider cet accord local ;

Le Conseil Municipal, après délibération DÉCIDE, à l'unanimité des présents,

-D'APPROUVER le nombre total de sièges au Conseil communautaire fixé à 63.

-D'APPROUVER la répartition des sièges entre les communes membres comme suit :

24 sièges pour Lons-le-Saunier

4 sièges pour Montmorot

2 sièges pour Perrigny, Courlans, Courlaoux, Messia s/Sorne et Macornay

1 siège pour les autres communes (25 communes concernées)

-D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

6- Droits de préemption :

Madame le Maire fait part aux membres du conseil que deux dossiers de déclaration d'intention d'aliéner (DIA) sont parvenus en mairie. L'avis du Conseil Municipal est requis compte-tenu du montant des ventes correspondantes supérieur à 60 000 € (délibération 20230504 du 22/05/2023).

1- DIA n°20250603

Bien vendu : Immeuble et parcelle AB 149, parcelle non vendue en totalité, seuls 277 m² sont vendus correspondants à la maison sise au n°58 de l'Impasse La Rada.

Vendeur : SCI Gestion Location Immobilière By Concept, domiciliée à GRANDE RIVIERE.

Prix : 255 000 €

Acquéreur : M. TROSSAT Christophe et Mme CZARNECKI Hélène domiciliés à LONS-LE-SAUNIER.

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE, à l'unanimité des présents,

-De ne pas exercer son droit de préemption pour cette transaction.

2- DIA n°20250702

Bien vendu : Parcelle AD 279 pour 8 ares 13 centiares

Vendeur : Société NEOLIA

Prix : 61 000 €

Acquéreur : M. et Mme FALCON Daniel domiciliés à POURRAIN (89).

Le Conseil Municipal, après délibération DÉCIDE, à l'unanimité des présents,

-De ne pas exercer son droit de préemption pour cette transaction.

7- Aire de jeux :

Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT annonce que la création d'une aire de jeux est prévue au niveau du lotissement des Vignes, 2 prestataires ont été sollicités pour l'achat d'une balançoire destinée aux enfants de 3 à 12 ans.

Fournisseur	Montant HT	Montant TTC
AMC Diffusion Poteaux alu gris anthracite ou beige livré sans installation	3 107 €	3 728.40 €
KOMPAN – Acier gris	2 754 € + frais livraison, soit 3 128 €	3 304.80 € + frais livraison, soit 3 753.60 €

Le Conseil Municipal, après délibération DÉCIDE, à l'unanimité des présents,

- DE RETENIR la proposition de la société AMC Diffusion (Extebois) d'un montant TTC de 3 728.40 € pour l'aire de jeux du lotissement des Vignes.**

Il faudra également envisager de faire une plateforme avec 4 dés à sceller et sécuriser la partie entre la route et le Chemin des Dalles

8- Tarifs pour le repas des aînés :

Madame le Maire signale que comme chaque année le repas des aînés est programmé en fin d'année, autour des mois de novembre décembre.

Le tarif du repas était négocié à 28 € depuis 2019, étant donné l'augmentation du coût de la vie et des matières premières, une réévaluation du tarif est à prévoir.

Le Conseil Municipal, après délibération DÉCIDE, à l'unanimité des présents,

- DE FIXER le montant du repas offert aux aînés de 75 ans et plus à 30 € à compter de novembre 2025.**
- DE FIXER la participation au repas des invités et conjoints âgés de moins de 75 ans à 30 €.**
- D'OFFRIR un colis aux aînés de 75 ans et plus qui ne participeront pas au repas.**

9- Informations et question diverses :

- Compte-rendu de Conseil d'Exploitation de la régie Eau d'ECLA du 09/04/2025 (transmis au CM le 21/05/25).*
- Compte-rendu du Conseil d'Exploitation de la régie Assainissement d'ECLA du 10/04/2025 transmis au CM le 22/05/25).*
- Compte-rendu de la réunion de COPIL n°2 concernant l'étude 'redevance incitative collecte des déchets » transmis au CM le 27/05/25).*
- Proposition du CDG 39 d'adhérer à un service de médecine du travail.*
- Repas des aînés le samedi 29 novembre 2025.*
- Colis de Noël le samedi 13 décembre 2025.*

- *Téléthon, les 5 et 6 décembre 2025 (croissants, clown).*
- *Location de la salle des fêtes (définition habitant) : il est nécessaire de préciser que le tarif facturé aux habitants de Messia-sur-Sorne est réservé aux habitants et à leur famille directe (ascendants et descendants).*
- *RD 158 : à la suite des comptages pendant la période d'installation des chicanes, nous pouvons constater que la vitesse n'a pas changé : 85 % des véhicules sont à moins de 50 km/h ou à 50 km/h et le nombre de véhicules reste stable. Une réunion sera programmée avec les services d'ECLA et du Département puis avec le comité consultatif. Par la suite les riverains seront invités à une réunion publique. Le système des chicanes ne sera pas retenu.*
- *Piste cyclable rue du Val de Sorne : le projet d'aménagement d'une voie partagée piétons / cyclistes est retenu pour être poursuivi le long de la Rue du Val de Sorne, côté lotissement Néolia depuis l'ovale point.*
- *Droits de préemption – parcelles Lotissement Les maisonnées de la Papeterie (ventes inférieures au seuil de consultation du conseil municipal de 60 000 €) :*
Vente NEOLIA – EL TALHOUÏ, lot 2 AD 246 + AD 252 pour 5 ares 07 pour 38 000 €.
Vente NEOLIA – HARMAND, lot 24 AD 287 pour 5 ares 86 pour 44 000 €.
Vente NEOLIA – AYDOGDU lot 17 AD 248 + AD 256 pour 7 ares 48 pour 55 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La secrétaire de séance,
Marie-Claude DAUVERGNE



Le Maire,
Patricia CHANET MOCELLIN

